

## Demande de subvention au Fonds communal pour le développement durable

### Changement des anciens gros appareils ménagers

Remplir et renvoyer un formulaire par appareil  
svp (maximum 3 appareils par personne par  
année)

**Attention : nous vous prions de ne pas entreprendre d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu.**

#### Conditions pour l'octroi de la subvention

L'appareil est recommandé et mentionné sur [www.topten.ch](http://www.topten.ch)  oui

Avez-vous touché une subvention pour d'autres appareils cette année ?

non  oui → quel(s) appareils : .....

(conditions : max. 3 appareils par personne et par année, et délai de cinq ans avant la subvention d'un même type d'appareil)

#### Informations sur l'appareil

Type d'appareil	<input type="checkbox"/> Four	<input type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Sèche-linge
	<input type="checkbox"/> Lave-vaisselle	<input type="checkbox"/> Congélateur	
	<input type="checkbox"/> Plan de cuisson	<input type="checkbox"/> Lave-linge	

Marque de l'appareil

Modèle

Nom du fournisseur  
(magasin)

#### Documents à fournir avant l'accord pour l'octroi de la subvention

Descriptif du fournisseur

#### Coordonnées du demandeur

Nom

Prénom

Adresse

NPA, Localité

Téléphone

Email

**Date de la demande**

**Signature**

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds pour le développement durable, téléchargeables sur [www.renens.ch/subventions](http://www.renens.ch/subventions), et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

#### Documents à fournir après l'accord pour l'octroi de la subvention (obligatoires)

- La facture, indiquant le montant de l'achat ainsi que votre nom
- Une preuve de paiement (p.ex. facture payée, ticket de caisse, extrait de compte bancaire)
- Une copie de votre carte bancaire (pour le versement de la subvention)

A renvoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou [ctc@renens.ch](mailto:ctc@renens.ch)

Montant de la subvention